



65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 08/12/2016

SEANCE 13 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h30.

Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2016

Après quelques remarques sur la forme, le procès-verbal modifié est mis au vote.

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Choix du délégataire du service public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que l'échéance initiale du contrat DSP était fixée au 31 décembre 2015 et qu'elle avait été prolongée d'un an pour se terminer au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que deux concurrents ont présenté une offre dont les tarifs initiaux prévoyaient une augmentation de la part délégataire de près de 50 %, qui, à l'issue des négociations, a pu être réduite à 3% en début de contrat.

Monsieur le Maire rappelle que tous les membres ont pu prendre connaissance du rapport du Maire, du rapport de la commission et du projet de contrat dans les délais prévus par l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Au vu de l'avis de la commission et après négociation, le Maire a procédé au choix de l'entreprise SAUR, pour les motifs exposés dans son rapport.

Il propose ainsi à l'assemblée d'approuver ce choix, de confier l'affermage du service public de l'exploitation du réseau d'eaux usées à l'entreprise SAUR et d'approuver le projet de contrat annexé à la présente délibération

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que c'est en 2017 qu'aura lieu le recensement de la population à Tournay et qu'à ce titre il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose ainsi la création de 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 6 janvier au 18 février 2017. Chaque agent recenseur percevra la rémunération suivante :

- Une prime de fin de mission : 100 €
- Rémunération au nombre de questionnaire :
 - Bulletin individuel : 1,00 €
 - Feuille de logement : 1,00 €
 - Dossier adresses collectives : 1,00 €
 - Feuille de districts : 5,00 €
 - ½ journée de formation : 30,00 €

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Instructions des Autorisations du Droit du Sol

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la commune de Tournay sera membre d'une communauté de communes de plus de 10 000

habitants, ce qui entraîne la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des ADS. Il précise que la commune a demandé à d'autres collectivités, notamment la ville de Tarbes, la ville de Bagnères, la ville de Lannemezan et le Pays des Coteaux de lui faire des propositions pour l'instruction de ses ADS. La proposition de la ville de Tarbes étant la plus avantageuse financièrement, Monsieur le Maire propose de conventionner avec celle-ci. Les tarifs proposés sont les suivants :

- Certificat d'urbanisme : 40 €
- Déclaration préalable : 60 €
- Permis d'aménager : 100 €
- Permis de construire : 120 €
-

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Choix du prestataire pour l'exploitation du Relais d'Assistants Maternelles

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la convention d'exploitation du RAM entre la commune et l'AFR du Magnoac arrive à échéance au 31 décembre 2016.

Une mise en concurrence a été organisée pour choisir le nouveau prestataire pour une durée de deux ans entre l'association Léo Lagrange, l'ADMR et l'AFR du Magnoac. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'AFR du Magnoac pour un montant annuel de 8 278 € et une durée de 2 ans.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Extension souterraine pour alimenter la société Quetzal en tarif jaune

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-54 du 13 septembre 2016 et informe que le montant de devis réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées a été revu à la hausse, passant de 20 000 € à 25 000 € et se décompose comme suit :

Récupération TVA	: 4 166,67 €
Fonds libres	: 12 354,16 €
Participation SDE	: 8 479,17 €

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées et de s'engager à garantir la somme de 9 883,34 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune, sous réserve de la signature préalable d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec l'entreprise Quetzal pour le remboursement par cette dernière de l'avance de la commune.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Révision du plan de gestion de la forêt communale de Tournay

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de révision d'aménagement forestier de sa forêt communale de 2017 à 2036 établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L143-1 du Code forestier.

Monsieur le Maire propose d'adopter le projet initial de révision d'aménagement forestier 2017 / 2036 en prenant en compte la suppression de l'objectif : « Abandon de la délégation de gestion accordée à la Communauté des Communes et mise en œuvre d'une politique d'accueil du public par la commune ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

8. Terrassement de l'esplanade la gare

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de halle photovoltaïque verra le jour en 2017. A cette occasion, il propose, afin de rendre possible toutes les activités ayant vocation à s'y dérouler, de terrasser l'esplanade de la gare, de la clôturer et de demander à cet effet des subventions au Département au titre du FAR 2017. Il propose également de rajouter à cette demande le changement des menuiseries du logement du moulin qui vient de se libérer.

Plusieurs entreprises ont été consultées et Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- Terrassement de l'esplanade de la gare : 21 200,00 € HT par POMES DARRE TP
- Clôture de l'esplanade de la gare : 13 200,00 € HT par Pyrénées Clôture
- Changement des menuiseries du bâtiment communal 1 rue du Gabastou : 7 112,71 € HT par Gedimat

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire évoque également la rénovation de la cour de la gare par la SNCF. Les services qui traitent les parking agents ne sont pas les mêmes que les services des parking visiteurs. Monsieur le Maire tente de négocier actuellement un accès sur l'esplanade par la cour de la gare.

Sont également évoquées les dégradations de la rue du paradis, consécutives au trafic induit par les travaux SNCF entre Tournay et Capvern.

9. Réaménagement de la place d'Astarac : Choix du maitre d'œuvre + plan de financement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la procédure de consultation des maitres d'œuvre pour le réaménagement de la place d'Astarac est arrivée à son terme. Les candidats ont dû remettre une première offre pour le 29 juillet 2016. Quatre candidats ont ensuite été sélectionnés pour remettre une offre définitive pour le 30 septembre 2016 et ont été auditionnés par la Commission d'Appel d'Offres le 15 novembre 2016. Conformément à l'analyse des offres dressée par l'ADAC, la CAO a proposé de retenir l'offre du groupement dont Joël PEDURTHE est le mandataire.

Monsieur le Maire propose ainsi de retenir la proposition de Joël PEDURTHE-CASALS-XMGE-Quartiers Lumières-AEC Expertises pour 39 780,00 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal que le Conseil Départemental a accordé une première tranche de subvention d'un montant de 120 000 € à la commune pour ce projet. Il propose de solliciter une deuxième tranche de 120 000 € en 2017 ainsi qu'une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2017 de 250 000 € en complément des 200 000 € déjà accordés en 2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est également précisé qu'ENEDIS a confirmé que le déplacement du transformateur sera effectué gratuitement.

10. Réhabilitation de la salle polyvalente et des locaux de la piscine sur le complexe sportif du « Rensou » : Choix du maitre d'œuvre + plan de financement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la procédure de consultation des maitres d'œuvre pour la réhabilitation de la salle polyvalente est arrivée à son terme. Les candidats ont dû remettre une première offre pour le 19 août 2016. Quatre candidats ont ensuite été sélectionnés pour remettre une offre définitive pour le 10 novembre 2016. L'analyse des offres dressée par l'ADAC permet de donner la meilleure note à la proposition de Bernard MALE. Monsieur le Maire propose donc de retenir la proposition de Bernard MALE-PEI-ENERGECO-ACE Consulting pour un montant de 56 500,00 € HT.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE s'interroge sur l'analyse des offres et notamment que les candidats aient tous la même note sur la valeur technique. Monsieur le Maire estime que cela peut s'expliquer par le fait que le projet étant assez simple techniquement chaque équipe est en mesure de l'effectuer de manière

satisfaisante, la différence se faisant alors sur le prix. Monsieur le maire évoque les remarques de certaines personnes à l'égard du projet qu'ils considèrent inadapté aux besoins sportifs au vu des dimensions actuelles du bâtiment. Il précise que c'est le Conseil départemental qui a souhaité retenir le projet réhabilitant le bâtiment existant pour qu'il puisse participer au financement à 50%. Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Franck JOMIER, Président du THAC et évoque également les échanges entre la principale du collège et le Conseil départemental. Il évoque les éléments techniques fournis par les services du département selon lesquels l'établissement scolaire n'a pas d'obligation d'avoir une salle aux dimensions normalisées car les dimensions pour la pratique du handball peuvent être de 30x15m, et dans ce cas le collège n'organise pas de compétitions UNSS. Le Département a ainsi confirmé sa position à la principale du collège, c'est-à-dire un projet de salle dans des dimensions cohérentes pour un usage scolaire. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE serait d'avis de faire une réunion avec toutes les personnes concernées (parents d'élèves, associatifs, etc.). Monsieur le Maire va confirmer à Franck JOMIER que c'est le Conseil départemental qui, sur la base des différents scénarios étudiés et chiffrés par l'ADAC, a limité le projet à ses dimensions actuelles, et que la commune n'a pu qu'en prendre acte.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

Monsieur le Maire rappelle donc au Conseil municipal que le Conseil Départemental a accordé une subvention de 50 %. Afin de compléter le plan de financement, il propose de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional pour 200 000 € ainsi qu'à la Communauté de communes du canton de Tournay pour 200 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Eclairage public sur la place Denagiscarde, la rue du Gabastou, l'impasse de Bagnères et la rue des coteaux d'arrêt

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2016 sur le programme « Eclairage Public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées concernant les opérations de la place Denagiscarde, de la rue du Gabastou, de l'impasse de Bagnères et de la rue des coteaux d'arrêt.

Le montant de la dépense est évalué à : 22 320,00 €

Récupération TVA : 3 720,00 €

Fonds libres : 9 300,00 €

Participation SDE : 9 300,00 €

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet qui lui a été soumis par le SDE 65 et de s'engager à garantir la somme de 9 300,00 € au SDE 65 qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

12. Indemnité allouée au comptable public

Monsieur le Maire rappelle le rôle de conseil de Monsieur Philippe MARTINEZ, comptable public. Il propose de lui attribuer une indemnité de conseil calculée sur la base de la moyenne annuelle des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années telles qu'elles figurent aux comptes administratifs, soit 490,49 € ainsi qu'une indemnité de confection de budget de 45,73 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Tarifs pour les sorties ALSH de février 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour la période de février 2017.

Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Sortie Cinéma Tarbes du 1^{er} février 2017 : Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 15 €, Quotient 4 : 16 €, Quotient 5 : 17 €, Quotient 6 : 18 €
- Mini-Camp Val d'Azun du 8 au 10 février 2017 : Quotient 1 : 100 €, Quotient 2 : 110 €, Quotient 3 : 120 €, Quotient 4 : 130 €, Quotient 5 : 130 €, Quotient 6 : 130 € (Avec les aides de la CAF : Quotient 1 : 60 €, Quotient 2 : 66 €, Quotient 3 : 72 €, Quotient 4 : 78 €, Quotient 5 : 130 €, Quotient 6 : 130 €)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

SERVICES MUNICIPAUX

14. Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire évoque la réforme instaurant un nouveau régime indemnitaire se substituant à toutes les anciennes primes, le RIFSEEP. Le nouveau

régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

L'IFSE est en revanche cumulable avec l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées, les dispositifs d'intéressement collectif, les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat, les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail et la prime de responsabilité.

Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Monsieur le Maire propose d'instituer l'IFSE selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat aux agents titulaires et stagiaires, à temps non complet et à temps partiel. Les cadres d'emplois concernés sont les suivants : attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux, adjoints administratifs territoriaux, techniciens territoriaux, adjoints techniques territoriaux et ATSEM, animateurs territoriaux et adjoints d'animation territoriaux.

Chaque part de l'IFSE correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Groupes	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétion	Plafonds annuels
Groupe 1	Secrétaire Général	5 040 €
Groupe 2	Directeur de service	1 620 €
Groupe 3	Directeur-adjoint de service	1 320 €
Groupe 4	Agent d'exécution	480 €

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions.

En cas de congé de maladie ordinaire, pour accident de service et de maladie professionnelle, de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, l'IFSE suivra le sort du traitement. Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement. L'IFSE sera versée mensuellement. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) :

Monsieur le Maire propose d'instituer le CIA, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Les cadres d'emplois concernés sont les suivants : attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux, adjoints administratifs territoriaux, techniciens territoriaux, adjoints techniques territoriaux et ATSEM, animateurs territoriaux et adjoints d'animation territoriaux.

Chaque part du CIA correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Groupes	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétion	Plafonds annuels
Groupe 1	Secrétaire Général	960 €
Groupe 2	Directeur de service	380 €
Groupe 3	Directeur-adjoint de service	280 €

En cas de congé de maladie ordinaire, pour accident de service et de maladie professionnelle, de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, le CIA suivra le sort du traitement. Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement. Le CIA sera versé mensuellement. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Monsieur le Maire propose ainsi d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1^{er} janvier 2017 et d'abroger les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Evolution des grades d'emploi pour un avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la Commune comme suit pour tenir compte du changement de grade de deux agents.

Monsieur le Maire propose de supprimer l'emploi d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (service technique) et d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (service Enfance Jeunesse) et de créer l'emploi d'un adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet (service technique) et d'un adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (service Enfance Jeunesse) avec un effet au 1^{er} juillet 2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

16. Droit de préemption des parcelles E n°1574, 1575, 1577, 1579, 1582, 1012 (chemin des diligences)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Droit de préemption des parcelles E n°1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1009, 1014, 1015, 1037, 1573, 1576, 1578, 1580, 1581 (chemin des diligences)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. Droit de préemption de la parcelle B n°607 (10 rue du Général Leclerc de Hauteclocque)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19. Droit de préemption de la parcelle B n°1251 (16 rue du Gabastou)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20. Droit de préemption de la parcelle E n°185 (4 rue Catherine Lay)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21. Droit de préemption de la parcelle B n°1028 (5001 avenue de Bagnères)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

22. Droit de préemption de la parcelle B n°1034 (impasse de Bagnères)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

23. Droit de préemption de la parcelle E n°189 (5 rue de la République)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

24. Droit de préemption de la parcelle E n°1045 (23 rue du Plagnon)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

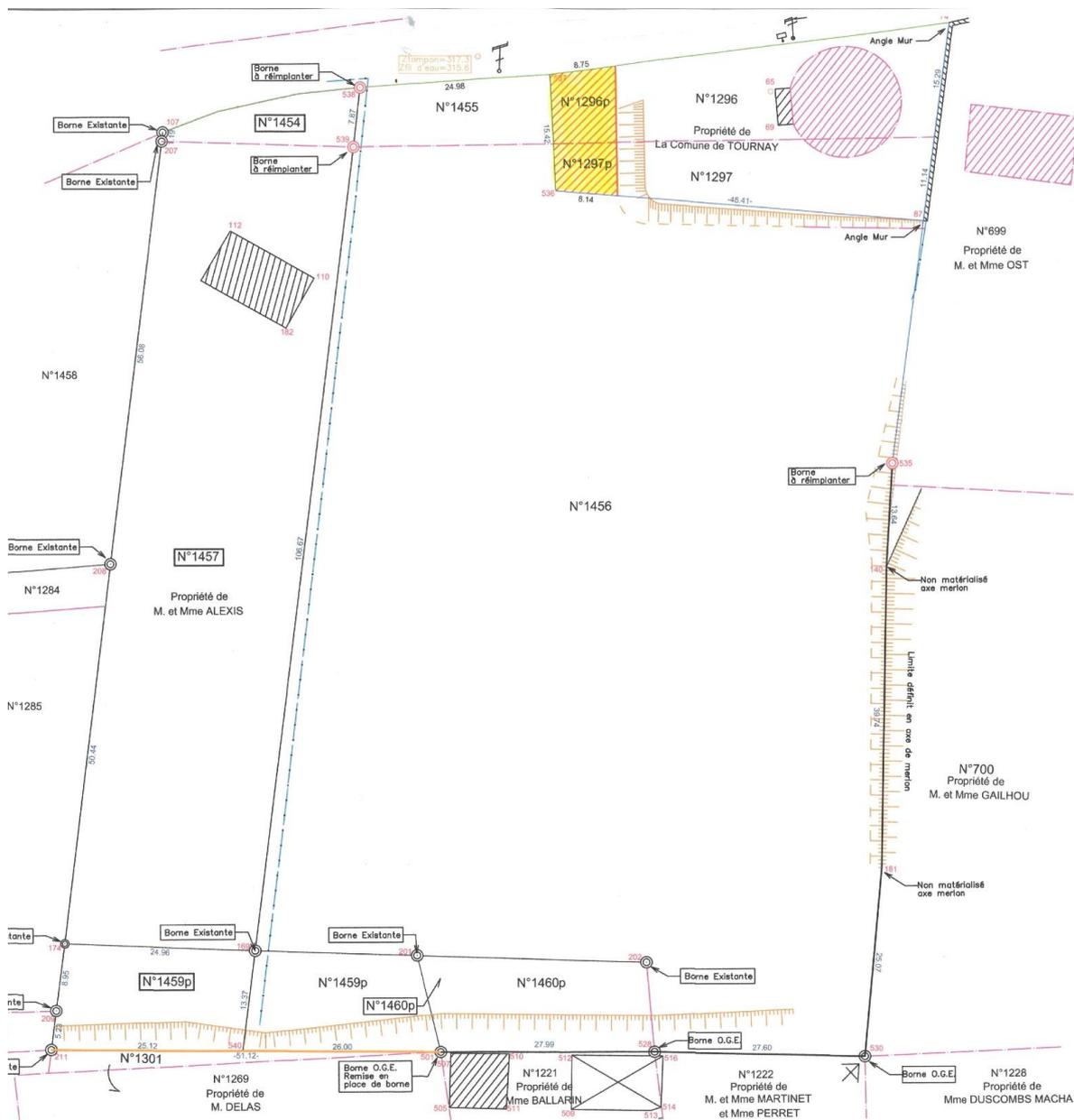
La proposition est adoptée à l'unanimité.

24b. Cession d'une partie des parcelles E n°1296 et 1297

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande d'Eric ALEXIS pour l'acquisition d'une partie des parcelles E n°1296 et 1297, situées entre le 10 et le 12 rue de la Serre, d'une superficie de 137 m² appartenant à la commune.

Il propose, conformément à l'évaluation domaniale qui avait été faite sur la commune et aux cessions précédentes le prix de 57 €/m² soit 7 809 € / m² sous réserve que cette cession ne pose aucune difficulté pour l'exploitation du château d'eau à proximité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.



ASSOCIATIONS

25. Demande de subvention de LICB – Le Fil d’Ariane

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par LICB – Le Fil d’Ariane. Il propose de ne pas donner suite à la demande.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

26. Demande de subvention de fonctionnement de l’association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Tarbes

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par l’association des amis du musée des sapeurs-pompiers de Tarbes. Il propose de ne pas donner suite à la demande.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

27. Demande de subvention de fonctionnement de la coopérative scolaire de l’école maternelle pour l’organisation du spectacle de Noël

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par la coopérative de l’école maternelle de Tournay. Il propose de reconduire le même montant que la subvention accordée en 2015, soit 350 €.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

28. Demande de subvention de fonctionnement de la coopérative scolaire de l’école primaire pour l’organisation d’une classe découverte

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par la coopérative de l’école primaire de Tournay. Il donne donc lecture du budget de la sortie et propose d’accorder une subvention de 2 751,16 €.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

29. Demande de subvention de fonctionnement du Comité des fêtes de Tournay

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par le Comité des fêtes de Tournay pour l'exercice 2017. En 2016, le montant accordé ayant été majoré pour éponger notamment les dettes des exercices précédent, il propose d'accorder une subvention de 10 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

30. Demande de subvention de fonctionnement de Tournay Sports

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par Tournay Sports pour l'exercice 2017. En 2015, la municipalité ayant repris à sa charge les dépenses d'énergie du stade et du club house, la subvention est réduite progressivement de 4 000 €. Il propose d'accorder une subvention d'un montant de 6 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

31. Demande de subvention de fonctionnement de la Ligue contre le Cancer

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par la Ligue contre le Cancer. Il propose de ne pas donner suite à la demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

32. Remplacement du drapeau des retraités de la Gendarmerie des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par l'association des retraités de la Gendarmerie des Hautes-Pyrénées pour remplacer leur drapeau. Il propose d'accorder une subvention de 50 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un nouveau locataire occupera le logement communal T2 situé 4 rue Tramezaygues à partir du 15 décembre 2016. Il propose d'arrondir le loyer à 325 € mensuel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire indique la nouvelle organisation des services de La Poste entrainera la fermeture des bureaux le jeudi après-midi.
- Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liés à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. La loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales prévoit la participation des communes au financement du FSL. Dans un souci de répartition équitable de cette charge, le Conseil Départemental propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants. Pour les communes de 500 à 2500 habitants, cette participation a été évaluée à 0,50 € / habitant, ce qui correspond à 619 € pour la commune de Tournay. Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 619 € au Fonds de Solidarité Logement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire confirme que l'ASEI a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projet pour la construction d'un EHPAD (maison de retraite) sur Tournay.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une exposition des œuvres de Louise Cazenavette aura lieu à la salle des fêtes de la mairie de Tarbes au mois d'octobre 2017.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Jean-Bernard ABADIE de la cession du chemin forestier communal traversant sa propriété. Monsieur le Maire indique qu'il demandera à l'ONF si ce chemin forestier peut être cédé.

La séance est levée à 00h05.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 27 FEVRIER 2017

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016**

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 27 février 2017, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Jean-Louis GABAS,

Jacqueline SARRABERE,

Véronique RENAUDOT,

Frédéric PERRET,

Catherine HOWARD,

David PAMBRUN,

Blandine CARATY,

Francis ARTIGUE,

Muriel ROSSI,

Nicolas DATAS-TAPIE,